IAMGOLD
CORPORATION

401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153
Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4
T 416 360 4710 **F** 416 360 4750 **Toll Free** 1 888 IMG 9999
W www.iamgold.com **E** info@iamgold.com

TSX - IMG **NYSE -** IAG **BSE -** IAMGOLD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

No. 02/08

IAMGOLD ANNONCE LE REJET DES DEMANDES DE PERMIS À CAMP CAIMAN

Toronto, Ontario, le 31 janvier 2008 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Compagnie ») annonce que le gouvernement français par voie de déclaration émise par la Présidence a avisé que le président n'approuverait pas les permis finaux nécessaires au commencement de la construction du projet Camp Caïman situé en Guyane française. Aucune raison technique, environnementale ou légale n'a été évoquée dans la déclaration. La Compagnie tentera d'obtenir plus d'informations auprès des autorités compétentes afin d'établir la suite des évènements.

Camp Caïman est un projet de mise en valeur recelant environ 1,1 million d'onces d'or. À travers le processus de demandes de permis, la Compagnie a satisfait à toutes les exigences légales, techniques et environnementales, incluant des audiences publiques exhaustives et des consultations populaires. Le projet avait reçu un appui des autorités pertinentes et un avis favorable de CODERST, un comité mandaté par le gouvernement pour étudier de tels projets.

« Le projet Camp Caïman constitue l'exemple par excellence des plus hautes normes de protection environnementale et d'innovation établies en fonction de l'application des résultats du processus de consultations publiques effectuées depuis 2005 », a déclaré M. Joe Conway, président et chef de la direction. « Nous croyons fermement que le projet Camp Caïman aurait catalysé le développement économique dans la région de la Guyane française et aurait constitué un modèle d'exploitation minière en matière de responsabilité sociale et environnementale en France. IAMGOLD a investi des ressources considérables dans le projet Camp Caïman et nous étudierons toutes les avenues possibles pour protéger et faire progresser ces intérêts dans l'avenir.

Mise en garde aux investisseurs des États-Unis

La « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») permet aux sociétés minières de ne divulguer, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, que les gisements qu'une société peut exploiter économiquement et légalement. Nous utilisons une certaine terminologie dans ce document, en l'occurrence « ressources minérales », que les lignes directrices de la SEC interdisent strictement d'inclure dans nos documents déposés auprès de la SEC. Les investisseurs des États-Unis sont priés d'examiner attentivement la divulgation présentée dans le rapport annuel de IAMGOLD sur formulaire 40-F (nommé Form 40-F). Une copie du formulaire 40-F de 2006 est disponible pour les actionnaires, sans frais, sur présentation d'une demande écrite adressée au service des relations avec les investisseurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

IAMGOLD Corporation :

Lisa Doddridge
Directrice,
Relations avec les investisseurs

Tél : (416) 360-4710

Sans frais : 1 888 IMG-9999

Renmark Financial Communications Inc.
John Boidman: jboidman@renmarkfinancial.com
Henri Perron: hperron@renmarkfinancial.com
T: (514) 939-3989
F: (514) 939-3717
www.renmarkfinancial.com

Veuillez noter:
Vous pouvez obtenir une copie du communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Marketwire's à www.marketwire.com. Vous pouvez obtenir tous les documents d'IAMGOLD sur www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at http://www.iamgold.com.